

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 30 septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de
convocation :
24 septembre 2026

Mise en ligne le :
05 OCT. 2026

Présents : Mesdames, Messieurs, AUBRY Céline, BLIN Stéphane, BROSSAULT Pascal, CAÏTUCOLI Christiane, CLAUDON Benoît, COUDRAY Jean-Luc, COURTEILLE Marie-Estelle, DA CUNHA Manuel, EON-TCHAVTCHAVADZE Rozenn, FERCHAUD François, GAÏO Sandrine, GAULTIER Anthony, GAUTHIER Rozenn, JACQUES Gaylord, LE GOC Yann, LE GUENNEC Jean-Michel, LE JOLIFF HOMO Marine, LEFEUVRE Gaël, MAINGUET Etienne, PAISANT Anicette, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, SOUQUET Éric, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VIGNAU-LAULHERE Hélène ;

Nombre de
Conseillers en
exercice : 29

Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 15

Procurations de vote et mandataires : BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie ayant donné pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, MAHEO Aude ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël.

Pascal BROSSAULT est nommé secrétaire de séance.

Mme Hélène RIGAL, Responsable du service Ressources Humaines, Co-Directrice Générale des Services par intérim assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 24 septembre 2026) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point n°7

Délibération n°2026-095. FINANCES : Décision modificative n°1 - Budget ZAC de la Vigne

Rapporteur : Etienne MAINGUET

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération 2026-015 relative au vote du budget primitif 2026 en date du 09/02/2026 et la délibération 2026-056 relative à l'affectation définitive des résultats 2025 en date du 20/05/2026 ;

VU l'avis favorable de la commission Ressources du 23 Septembre 2026.

CONSIDERANT que le BP 2026 a été préalablement adopté en Conseil Municipal ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires suite aux résultats définitifs du CA 2025 pour le Budget ZAC de la Vigne et à l'affectation des résultats 2025 sur le BP 2026, présentées comme ceci :

FONCTIONNEMENT	Montant	INVESTISSEMENT	
<u>Dépenses</u>		<u>Dépenses</u>	
6588 (65) - Autres charges de gestion courante	+ 0.66 €		
<u>Recettes</u>		<u>Recettes</u>	
02 - Excédent de fonctionnement reporté	+ 0.66 €		

Résultat final de clôture en Fonctionnement : + 4 489 192.74€

Affectation du résultat de fonctionnement : R/002 : 4 489 192.08 € (Délibération 2026-056 du 20/05/2026)

Ecart de +0.66€ constaté entre le résultat de clôture présenté au CM du 20/05/2026 et le résultat final.

Demande de régularisation par le Comptable public par Décision modificative.

BP inscrit : 002 Excédent de fonctionnement reporté : 4 489 192.08 €

Régularisation de +0.66€ après DM1 : 002 Excédent de fonctionnement reporté : 4 489 192.74€

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ, le conseil municipal décide

D'APPROUVER les modifications budgétaires au Budget Primitif 2026 du Budget ZAC de la Vigne de la commune.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Benoît CLAUDON

